

# REGLEMENT DE LA COURSE

## QUELQUES REGLES A RESPECTER...

**ARTICLE 1:** Trail nocturne de 12km/300 D+ en équipe de deux, à partir de la catégorie cadet (autorisation parentale obligatoire pour cette catégorie). Pour raisons de sécurité, il est interdit aux coureurs de s'attacher. Les contrevenants ne seront pas classés.

**ARTICLE 2:** Les inscriptions se font et dans la limite des 200 duos :

- En ligne: sur [RUN.EVASION.CRONO.com](http://RUN.EVASION.CRONO.com)
- Sur place: le 20 Septembre 2019 à Argilliers de 19h00 à 20h00

L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet: fiche d'inscription dûment remplie; photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition de moins d'un an ou d'une licence sportive (FFA, FFTR) pour chaque équipier et règlement de 20€ par équipe.

Toute demande d'annulation se fera par écrit, accompagnée d'un justificatif médical, le remboursement restant à l'appréciation de l'organisateur.

**ARTICLE 3:** Le retrait des dossards aura lieu à la "Salle Plurivalente", chemin des écoles 30210 Argilliers, le 20 Septembre 2019 de 19h00 à 20h15.

**ARTICLE 4:** Le départ de la course sera donné à 21h devant la "Salle Plurivalente", l'arrivée se fera au même endroit.

**ARTICLE 5:** Résultats: pour être classés, les équipiers devront franchir la ligne d'arrivée ensemble (le chronomètre est déclenché au passage du deuxième équipier), dossard visible sur le devant. Des points de contrôles de passage seront mis en place sur le parcours. Les résultats seront disponibles sur le site [RUN.EVASION.CHRONO.com](http://RUN.EVASION.CHRONO.com).

**ARTICLE 6:** Récompense aux 5 premières équipes femme, aux 5 premières équipes homme et aux 5 premières équipes mixte.

**ARTICLE 7:** Matériel obligatoire: une lampe frontale ou à main par coureur.

**ARTICLE 8:** L'association TEAM TRAIL SPIRIT organisatrice de l'événement est couverte par une assurance civile. Cependant chaque concurrent s'engage sous sa propre responsabilité et doit avoir sa propre assurance individuelle accident (les licenciés sont déjà couverts).

**ARTICLE 9:** Tous les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de course données lors du briefing d'avant départ à 20h30, ainsi que le présent règlement. Ils renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation de son image lors de sa participation au duo nocturne d'Argilliers.

**ARTICLE 10:** Il est enfin rappelé que la course se fait dans le respect de l'éthique sportive et de l'environnement. Les coureurs s'engagent tout particulièrement à conserver avec eux les emballages de leur ravitaillement personnel. Tout manquement observé pourra donner lieu à une disqualification de l'équipe.

